

# Commission d'Organisation des Compétitions

## PROCES-VERBAL

### Réunion du 21/03/2025 audioconférence

**Président** : M. Jean Jacques BENGUIGUI

**Présents** : MM. Fatah LARAB - Meissa NGOM - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE

**Excusés** : MM. Christophe MPAGA - Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jerry TOUSSAINT.

**Absent** : M. Anthony PINTO

**Assiste** : M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

## INFORMATIONS

### **Rappel à tous les clubs**

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

## DEROGATIONS

**Courriel de PARIS XI du 20/03/25** sollicitant la prolongation jusqu'au 30/06/25 inclus du terrain 1 du stade Maryse Hilsz qui doit être visité à nouveau par la commission des terrains de la FFF.

*Il est à noter que le classement provisoire en T4 par la commission des installations de la FFF était dans l'attente d'une nouvelle visite à jumeler avec celle de l'éclairage. Cette visite n'a toujours pas été réalisée.*

*En conséquence, la commission décide de donner une dérogation jusqu'au 30/06/25 pour un classement en T5 et uniquement pour les compétitions du district.*